

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009

Ce vendredi 13 février 2009 s'est tenue à la Cité de l'Union Africaine la réunion ordinaire du Conseil des Ministres sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Adolphe Muzito.

L'Ordre du jour comprenait trois points, à savoir :

- 1) Points d'Information ;
- 2) Audition des Rapports ;
- 3) Examen et adoption des textes.

I. Points d'information

1.- Communication du Premier Ministre

Au premier point de l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a entendu une communication du Premier Ministre portant sur la réalisation des objectifs du programme gouvernemental. Le Premier Ministre a rappelé la teneur des textes légaux et réglementaires régissant l'action de l'exécutif, particulièrement en ce qui concerne les projets à impact budgétaire qui doivent être délibérés en Conseil des Ministres. Il a instruit les membres du Gouvernement de rapporter toutes les dispositions par eux prises en violation de ce principe. Des directives précises ont été en outre données par le Chef du Gouvernement au sujet de la gestion du personnel de l'Etat placés sous l'autorité des Ministres, laquelle qui doit se faire conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.- Etat du territoire

Sur l'état du territoire à ce jour, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a signalé un calme relatif sur toute l'étendue du territoire à l'exception de la Province Orientale où des groupes résiduels des rebelles ougandais de la LRA dans le Haut-Uélé résistent de plus en plus faiblement à l'assaut des forces coalisées congolaises et ougandaises.

Les rebelles de LRA qui ont massacré des centaines de Congolais et dont la traque se poursuit dans le Haut Uélé ont vu leurs capacités militaires fondre sous les coups des forces coalisées congolaises et ougandaises. De fait, il ne reste en tout et pour tout qu'une seule véritable poche de plus ou moins 250 rebelles de la LRA en secteur de Doruma autour de Bangali et Kipili (Ouest de Garamba) dans une forêt marécageuse où leur survie paraît hypothétique au-delà de quelques jours.

Plus de 200 compatriotes Congolais, pris en otage par la LRA ont été libérés par les FARDC.

Au Nord Kivu, quelques poches de résistance des forces négatives rwandaises FDLR essayent vainement d'échapper au désarmement et au rapatriement par l'opération conjointe RDC-Rwanda qui a permis jusqu'à ce jour le retour chez eux d'un grand nombre de leurs congénères.

Les rebelles rwandais en armes sur le territoire de la RDC sont instamment invités par le Gouvernement à remettre volontairement leurs armes sous peine de subir le même traitement que celui des extrémistes FDLR dont le QG à Kashebere (Masisi) a été détruit hier avec 40 d'entre eux tués.

Le Gouvernement engage également les Congolais de toutes les catégories sociales qui, à l'instar des groupes armés Yakutumba et des dissidents de Pareco, voudraient compromettre le bon déroulement du programme de pacification en collaborant avec les forces négatives rwandaises qu'ils s'exposent à toutes les rigueurs de la loi.

Le Gouvernement se félicite du caractère ordonné et chirurgicale des opérations menées par les forces conjointes congolo-rwandaises sous commandement FARDC au Nord-Kivu qui n'ont jusqu'à ce jour fait aucune victime civile parmi la population contrairement aux anticipations pessimistes des apôtres de malheur.

2) Réorganisation de la Magistrature

Le Ministre de la Justice a informé le Conseil des Ministres des opérations de recrutement, de formation et permutation des nouveaux magistrats et des efforts en cours en vue de rapprocher la justice des justiciables.

Un concours de recrutement des magistrats est prévu à cette fin au mois de mars prochain. Une session de formation des nouveaux magistrats aura lieu en avril. Elle sera suivie un mois après par leur nomination et affectation interviendront.

Conformément au principe retenu par la dernière session du Conseil Supérieur de la Magistrature tenue à Kinshasa, tout magistrat ayant accompli cinq (5) ans au même poste sera permuté pour des raisons évidentes.

Un vaste programme d'installation de 107 Tribunaux de Paix dans la perspective des futures élections locales, communales et municipales a été présenté par le Ministre de la Justice qui défendra par ailleurs au cours d'une prochaine réunion du Gouvernement un plan de réhabilitation des prisons de la RDC.

4) Activités diplomatiques :

Le Ministre des Affaires Etrangères, complété par celui de la Coopération Internationale et Régionale, a fait le point sur les activités diplomatiques du Gouvernement qui s'est réjoui de la participation de la RDC, membre de la SADC, à la solution de la crise politique zimbabwéenne ou une cohabitation entre le Président de la République et son opposant devenu Premier Ministre a permis de stabiliser pour l'instant la situation.

Par ailleurs, le sommet bilatéral RDC-Ouganda aura lieu à la frontière pour faire le point à la fin de ce mois sur les opérations conjointes FARDC-UPDF,

Il a été confirmé que la fin de l'opération congolo-rwandaise avant la fin février courant sera marquée par une cérémonie d'adieu des forces rwandaises invitées. Cette cérémonie dont les préparatifs sont en cours aura lieu à Goma.

5.- Situation humanitaire

Abordant la situation humanitaire, le Conseil a reçu des informations détaillées sur les inondations de Mbandaka (Equateur), Nyunzu et Bukama (Katanga), les secours organisés sur fonds propres du Gouvernement pour les populations du Haut Uélé sinistrées par les attaques des rebelles de la LRA, les 767 Congolais refoulés d'Angola qui sont en situation précaire au Bas-Congo et la réinsertion des personnes déplacées par le conflit du Nord-Kivu.

6.- La crise financière internationale

Le Ministre de l'Economie et Commerce a planché sur l'Impact de la Crise Financière Internationale sur l'économie de la RDC. A cet égard, le Conseil a convenu de la nécessité de réduire l'extraversion de l'économie congolaise et de construire la relance de sur l'agriculture, les infrastructures et l'industrie.

La défiscalisation des intrants et équipements agricoles, l'introduction de la traction animale dans l'agriculture, le désenclavement des zones de production agricole dans les environs des grands centres de consommation, la sauvegarde et la protection de l'industrie locale par un régime fiscal incitatif, le soutien significatif à la filière agro-industrielle, la relance du tourisme par la suppression des mesures tracassières notamment celles interdisant de photographier certains sites, la fluidification de la chaîne des dépenses et la réhabilitation du Port de Matadi et de l'Aéroport de N'Djili ont été notamment recommandées.

Un Comité de Surveillance comprenant tous les Ministères impliqués ainsi que la Banque Centrale sous la direction du Premier Ministre a été institué pour initier et suivre les actions sectorielles à court, moyen et long terme dans ce sens.

Face à la controverse qui oppose les syndicats des travailleurs au patronat congolais sur le moratoire sollicité par ces derniers pour l'application du deuxième pallier du SMIG à cause de la crise financière internationale, le Gouvernement a décidé que la situation des entreprises en difficulté serait étudiée à cet égard au cas par cas pour le bénéfice de ce moratoire qui, en tout état de cause, sera appliqué à toutes les entreprises du secteur agropastoral.

Intervenant au titre d'invité, le Gouverneur de la Banque centrale du Congo a plaidé pour une reconstitution urgente du niveau des réserves de la Banque Centrale du Congo, notamment par un rapatriement systématique devises générés par les exportations conformément à la loi et à la réglementation des changes en vigueur.

Contrairement à une rumeur répandue dans la capitale, ni la Banque Centrale, ni le Gouvernement n'ont l'intention de convertir en Francs Congolais les fonds en devises étrangères logés dans les comptes particuliers. Le Gouvernement entend certes « dédollariser » in fine l'économie mais cela se fera plutôt par une série de mesures incitatives qui seront annoncées prochainement.

Le Gouvernement a en outre pris l'option de se donner les moyens de lutter plus efficacement contre la fraude sur nos ressources naturelles à partir des pays voisins

Le Ministre des Finances a pour sa part présenté au Conseil les articulations du Décret portant création d'un Comité chargé de la mise en œuvre des mesures de lutte contre les effets de la crise financière internationale sur l'économie de la RDC. Le texte a été approuvé.

7.- Etat d'avancement des chantiers des infrastructures

Le Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction a présenté au Conseil les Projets « Cité du Fleuve » et « Chemin de Fer Urbain de Kinshasa » :

La Cité du Fleuve a été initiée par *Hawkwood Fund Management Ltd* pour la construction d'un complexe immobilier avec un port de plaisance sur un site de 375 hectares au bord du fleuve à Limete-Kingabwa.

Une Commission interministérielle Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, Décentralisation et Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Affaires Foncières et Hôtel de Ville de Kinshasa a été chargée d'examiner le contrat à signer entre le Gouvernement et ce groupe. L'accent devra à cet égard être mis sur la preuve de crédibilité des promoteurs.

Un deuxième projet portant sur le Chemin de Fer urbain de Kinshasa grâce à un investissement public de l'Inde sous forme d'un prêt d'Etat à Etat à des conditions allégées a été présenté au Conseil par le Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction. La voie à construire reliera différents points de la ville-province de Kinshasa notamment jusqu'à Maluku et Kasangulu.

Le Conseil des ministres a donné son approbation de principe à ces deux projets en attendant la conclusion formelle des Protocoles y relatifs.

8.- Dossiers prioritaires du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Présentés par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, ces dossiers ont porté sur la gestion durable des forêts du Congo et l'arsenal juridique indispensable quant à ce. De la revue légale des 156 titres cédés par l'Etat congolais effectuée par ce Ministère, il est apparu que seuls 65 étaient convertibles sur 9 millions d'hectares tandis que le reste portant sur plus de 13

millions ne l'étaient pas. Sur les 50.000 emplois offerts par le secteur du bois, 20.000 sont touchés par ces décisions. Des mesures d'accompagnement pour sauver, sous certaines conditions, quelques uns de ces emplois ont été envisagées par le Gouvernement qui tient par ailleurs à intégrer l'intérêt des populations locales et riveraines de ces forêts.

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ont également fait état du niveau de réalisation du Code de l'eau et de la mise en œuvre des financements extérieurs en faveur de ce secteur ainsi que des crédits-carbone qui doivent être évalués, contrôlés et certifiés par une expertise à recruter.

Les options proposées par le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ont été approuvées par le Conseil des Ministres.

II. Audition des rapports

9.- Etat des lieux du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a présenté un état des lieux de son secteur qui s'appuie sur la réalité dans toutes les provinces de la RDC. Il s'en dégage une image bien sombre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire du fait de la profonde incurie qui s'y observe. En effet, les établissements de cette filière dont le nombre reste inconnu se créent de manière souvent illégale.

Le Gouvernement rappelle qu'en République démocratique du Congo, l'organisation de l'enseignement relève du domaine de la loi (article 123.5 de la Constitution).

Il a été constaté par ailleurs la présence de milices privées et ethno-politiques dans certains établissements d'ESU entretenus par des formations politiques ou des chefs d'établissements véreux.

Le Conseil des Ministres a pris acte et soutient les mesures d'assainissement initiées par le Ministre de l'ESU et lui a demandé de préparer les textes y relatifs.

Un accent particulier a été mis sur la nécessité de revaloriser le statut du personnel de l'ESU et de permettre à la jeunesse estudiantine congolaise de maîtriser l'informatique et la langue anglaise.

10.- Suites de la campagne sur les violences sexuelles faites à la femme

A la suite d'un exposé de la Ministre en charge du Genre, Famille et Enfants, le Conseil des Ministres a adopté entre autres mesures la réhabilitation de la Police des mineurs, la création d'une Agence de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, la mise en place d'un Fonds national de promotion de la femme et de protection de l'enfant, la redynamisation des Comités nationaux, provinciaux et locaux du Conseil national de la femme, l'éradication des bandes armées à l'Est du Congo et la mise en place des mécanismes internationaux de contrôle, des procès et des sanctions effectives à l'encontre des auteurs de tels faits.

11.- L'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola à Mweka

Grâce à une riposte rigoureuse et bien encadrée en synergie avec nos partenaires de la Communauté internationale, Le Ministre de la Santé a fait état des mesures de précaution prises en termes de mobilisation sociale, d'isolement des cas déclarés, de sensibilisation, de soins et d'assistance qui lui permettent dorénavant de déclarer la fin de la fièvre hémorragique à virus Ebola qui s'était déclaré à Mweka au Kasai Occidental. En effet, le dernier malade interné pour cette épidémie a quitté l'hôpital hier jeudi 12 février 2009.

Quelques constats négatifs ont été épinglés, à savoir : la faible capacité logistique du district sanitaire à répondre à l'épidémie de même qu'une faible mobilisation de la communauté locale dans la lutte contre la maladie.

III. Examen et adoption des textes

12.- Quelques textes ont été examinés et adoptés par le Conseil.

Il s'agit de :

- La Convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Royaume de Belgique et la RDC,
- La Convention entre le Royaume de Belgique et la RDC sur le transfèrement des personnes condamnées,
- Le texte portant affectation pour utilité publique d'une servitude foncière de passage de ligne et câbles électriques à haute tension de Fungurume à Kasumbalesa via Likasi et Lubumbashi au Katanga ;
- Trois projets de loi autorisant la ratification des Conventions sur la Protection Culturelle Subaquatique, la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

Après débats et délibérations, ces textes ont été adoptés par le Gouvernement.

Commencée à 10H30', la réunion a pris fin à 16 H00'.

***Ministre de la Communication et des Médias
Porte Parole du Gouvernement***

Lambert MENDE OMALANGA